

CONTACTS UTILES

Le bureau d'études et de documentation

bedprevention@carsat-nordpicardie.fr

T. 03 20 05 60 28

La formation

formation.grp@carsat-nordpicardie.fr

T. 03 20 05 61 77

Information et sensibilisation

sensibilisation.prevention@carsat-nordpicardie.fr

T. 03 20 05 65 57

Les ingénieurs-conseils et les contrôleurs de sécurité

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

T. 0 821 10 59 60 (0,09 €/minute)

Etude de prévention par l'informatisation des comptes rendus d'accidents du travail



<http://www.inrs.fr/epicea>

Pour les entreprises cotisant au Régime général, la documentation INRS peut être commandée auprès de la Carsat Nord-Picardie par fax au : 03 20 05 79 30.

<http://www.inrs.fr/accueil>



FOCUS SUR LES MOYENS D'ACCÈS AUX ZONES EN HAUTEUR

Dans des situations de travail à risque, les chutes peuvent survenir depuis :

- des toitures, charpentes, terrasses de bâtiments... ;
- des moyens d'accès à des zones en surélévation : échelles, escaliers, passerelles... ;
- des pylônes ou d'autres équipements de travail (échafaudage, camion citerne...).

L'identification des situations de travail exposant les salariés aux risques de chute doit intervenir le plus tôt possible dans la démarche de prévention. Il devient alors envisageable de proposer des solutions permettant d'éviter l'exposition au risque.

Cependant, il n'est pas toujours possible de disposer d'une installation permanente sécurisée pour effectuer un travail en hauteur. Dans ce cas, il est impératif de recourir à des équipements de travail adaptés afin de garantir des conditions sûres :

- les échelles à crinoline sont des moyens d'accès permanents voués à desservir les terrasses, bâtiments et installations industrielles.

Les points importants :

1. Une crinoline doit équiper les échelles supérieures à 3 mètres.
 2. Le premier arceau s'installe entre 2,2 et 3 mètres du sol.
 3. La sortie frontale doit comporter un portillon à fermeture automatique et des protections latérales.
 4. Une volée d'échelle ne peut excéder 8 mètres. Au-delà, un palier de repos sera installé tous les 6 mètres.
 5. La partie haute de l'échelle doit être protégée afin de permettre une entrée ou une sortie de la crinoline en sécurité.
- la barre d'accroche est un système mural pour accrocher une échelle ; celle-ci est alors maintenue ;
 - l'échelle fixe, maintenue au mur grâce à des griffes de fixation.

Publications INRS :

AB 714 : *Travailler sur une échelle, ça risque de vous marquer...*

Fiche de risque Bossons futé n°22 - *Travail en hauteur.*

TS 725 : *Travaux et interventions en hauteur.*

Prévenir les risques de chute.

ED 130 : *La prévention des chutes de hauteur.*

ED 6110 : *Prévention des risques de chutes de hauteur.*



11 allée Vauban

59662 Villeneuve d'Ascq cedex

Retrouvez d'autres analyses d'accidents de travail sur notre site
www.carsat-nordpicardie.fr

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

Analysons ET profitons des retours d'expériences

N° 2 - Chute de hauteur Échelle



RÉSUMÉ DE L'ACCIDENT

Conséquence : Décès

Accident : La victime intervenait dans le cadre d'un contrôle biennuel de toiture.

Une échelle a été mise en place afin d'accéder à la toiture par un lanterneau (tourelle placée sur le toit).

Pendant que la victime montait à l'échelle, un collègue la maintenait par le bas.

Lors de l'ascension, l'avant-dernier barreau de l'échelle a cédé, engendrant la chute de la victime qui s'est cogné la tête au sol. Elle est décédée le lendemain des suites de ce choc.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CTN B : Industries du bâtiment et des travaux publics

Code Risque Entreprise : 452JA : couverture en tous matériaux (sans plomberie)

Profession : Couvreur zingueur, 50 ans, CDI, 4 ans d'ancienneté

QU'EST-CE QUE L'ARBRE DES CAUSES ?

À la suite d'un accident, il est essentiel de faire un recueil des faits. Il convient de ne pas porter de jugement hâtif, ni de rechercher à tout prix un coupable pour le punir ou le sanctionner, mais de trouver des mesures de prévention appropriées. L'arbre des causes est avant tout un outil, un document non officiel qui "ressemble" à un arbre, composé de cases et de ramifications. Il permet de clarifier les faits et d'identifier les causes pour élaborer un plan de prévention afin d'éviter la survenance d'un cas similaire.

Il n'existe pas d'arbre des causes type pour la simple et bonne raison que chaque accident est unique. Néanmoins, nous pouvons classer en trois catégories selon leur nature les causes et les mesures de prévention associées : **organisationnelles, techniques et/ou humaines.**

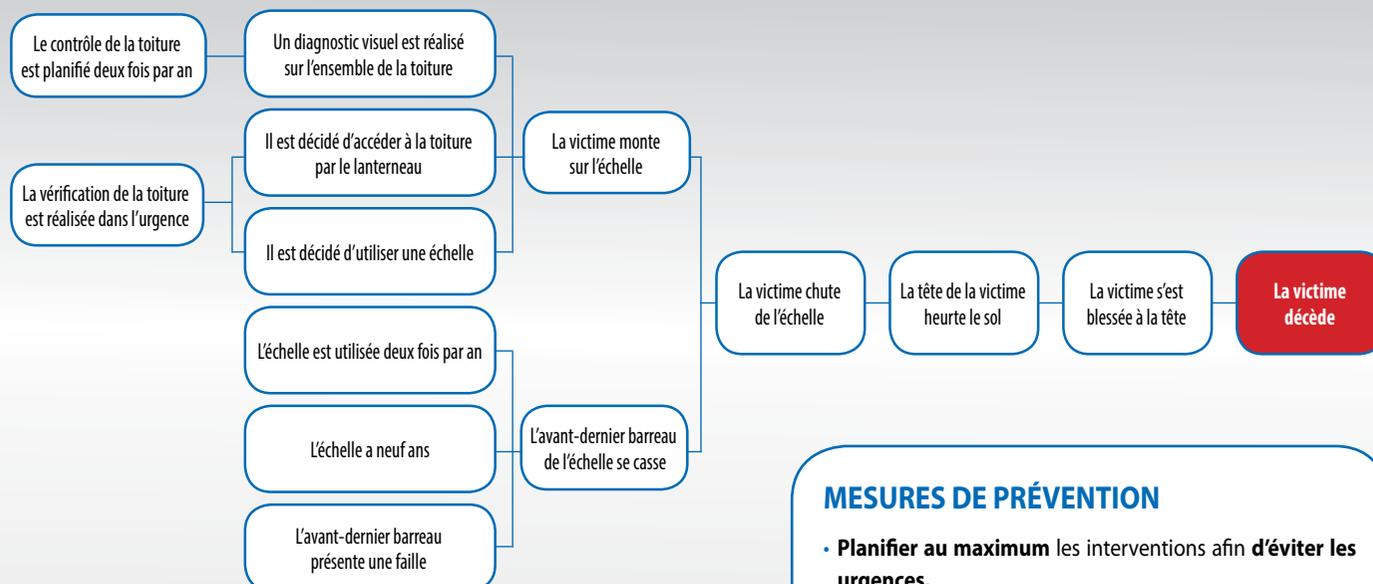
POUR ALLER PLUS LOIN

L'INRS met à disposition une brochure : *Face aux accidents : analyser, agir* Réf. ED 833

La Carsat propose la formation « Analyser un accident de travail » qui permet de recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail, d'appliquer une méthode d'analyse et de proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Voir modalités d'inscriptions détaillées sur le site internet : www.carsat-nordpicardie.fr

L'ARBRE DES CAUSES



ANALYSE DE L'ACCIDENT

Les causes sont :

Organisationnelles

- L'intervention est réalisée dans l'urgence.
- Les moyens d'accès en toiture ne sont pas étudiés (absence d'escalier, échelle à crinoline...).

Techniques

- Le barreau de l'échelle est abimé et a cédé sous le poids de la victime.
- L'utilisation de l'échelle était rendue obligatoire car le lanterneau est le seul accès possible à la toiture.

Humaines

- La victime n'a pas contrôlé visuellement l'échelle avant son utilisation.

MESURES DE PRÉVENTION

- **Planifier au maximum** les interventions afin d'éviter les urgences.
- **Étudier l'ensemble des accès** en toiture et privilégier les méthodes les plus efficaces et sécurisées.
- **Rédiger un plan de prévention** avec l'entreprise extérieure.
- N'utiliser les échelles qu'en **moyen d'accès**, si besoin **prévoir l'installation d'un échafaudage** ou privilégier les accès par échelle à crinoline.
- **Vérifier les échelles et autres moyens d'accès** et n'utiliser que ceux en bon état de conservation. **Remplacer les éléments défectueux ou mettre au rebut** tous ceux ayant reçu des chocs ou des dégradations.
- **Fixer** correctement les échelles en tête et en pied de façon qu'elles ne puissent ni glisser, ni basculer.
- **Laisser le haut de l'échelle dépasser d'au moins un mètre** de l'endroit où elle donne accès.